

# Jeunes entrepreneurs... que diriez-vous de partir en Erasmus ?

*En France, la démocratisation de l'entrepreneuriat auprès de la jeunesse n'est plus un phénomène de tendance mais bien un mouvement de grande ampleur. Mais il semble que cette dynamique soit également portée à plus grande échelle géographique, celle de l'Europe toute entière, où près d'un jeune étudiant sur deux serait porté par un projet de création d'entreprise sous deux ans.*

Temps de lecture : minute

---

16 janvier 2023

Les institutions font également le choix de l'engagement, avec récemment des dispositifs tels que le plan de relance européen mais surtout un programme spécifiquement à destination des jeunes entrepreneurs : Erasmus for Young Entrepreneurs (EYE).

## Un programme de reconnaissance à dimension européenne

Le dispositif EYE est un programme d'échanges transfrontaliers au sein d'un vaste panel de pays participants, soutenu par l'Union et la Commission Européenne. Il se destine à la fois aux jeunes entrepreneurs envisageant un projet de création d'entreprise ou ayant entamé cette démarche mais également à des entrepreneurs plus expérimentés, à la tête d'une entreprise prospère et désireux de transmettre leur savoir à travers une expérience humaine et internationale. L'objectif du

programme réside dans la mise en relation de ces deux types de participants, par paire et sous forme de mentorat, pour une durée pouvant s'étaler de 1 à 6 mois.

Avec plus de 45 pays impliqués (UE et pays partenaires), déjà plus de 10000 échanges réalisés et deux fois plus de candidatures, l'Erasmus pour jeunes entrepreneurs combine tout ce qu'il faut pour mener une première expérience entrepreneuriale et internationale haute en couleurs. A travers cet échange à la fois culturel et professionnel, l'entrepreneur novice se voit offrir la possibilité d'apprendre auprès d'un entrepreneur expérimenté, qui lui confère son expérience et ses compétences pour le lancement de son projet ou la gestion d'un projet encore naissant. Le mentor quant à lui, souvent directeur d'une PME dans un pays différent, bénéficiera également d'une vision plus neuve sur sa propre entreprise, avec la possibilité de s'ouvrir sur de nouveaux marchés ou d'envisager des partenariats internationaux...

## Plutôt hôte ou globe-trotter ?

En ce qui concerne les nouveaux entrepreneurs, un certain nombre de conditions sont à vérifier pour espérer participer à cette expérience. Il est nécessaire de :

- Avoir un projet de création d'entreprise viable et motivé ou avoir créé son entreprise depuis moins de trois ans
- Être résident permanent (> 6 mois) d'un état membre de l'Union Européenne
- Être en capacité de pouvoir financer partiellement son séjour
- Être pleinement engagé dans la création de son entreprise et son développement mais également celle de l'entrepreneur d'accueil
- Prouver une expérience professionnelle suffisante et disposer d'un business plan solide pour appuyer son projet

Au vu du grand nombre de candidatures récemment, il faut donc être en capacité de défendre la pertinence de son projet et sa grande motivation, notamment via une lettre de motivation bien précise. Il est conseillé d'appuyer sa candidature avec un maximum de pièces justificatives pour témoigner de la maturité de son projet. Il est également nécessaire d'avoir une maîtrise de la langue du pays d'accueil visé, qui sera évaluée avant le départ. Enfin, le projet d'entreprise doit être réaliste et être porté avec détermination par son porteur, qui sera évalué à son retour par un compte rendu visant à récapituler les tâches et compétences acquises.

Pour les entrepreneurs expérimentés jouant un rôle de mentor, quelques conditions s'imposent également :

- Être propriétaire ou administrateur d'une PME ou membre de son conseil d'administration
- Être résident permanent (> 6 mois) d'un état membre de l'Union Européenne
- Être en capacité de témoigner de plusieurs années d'expérience en gestion d'entreprise

En plus de pouvoir améliorer ses compétences linguistiques, le mentor pourra travailler dans une nouvelle dynamique avec l'entrepreneur mentoré qui saura l'aider sur son entreprise. Il veillera notamment à ce que les compétences apportées soient enrichissantes et assurer une relation de travail saine avec le nouvel entrepreneur pour l'aider à créer une entreprise viable. Ces responsabilités passent par la signature d'une charte de qualité définissant les modalités et objectifs de l'échange accompagnées d'un planning et le remplissage d'un compte rendu au terme du séjour.

## Bien plus qu'un simple dispositif linguistique

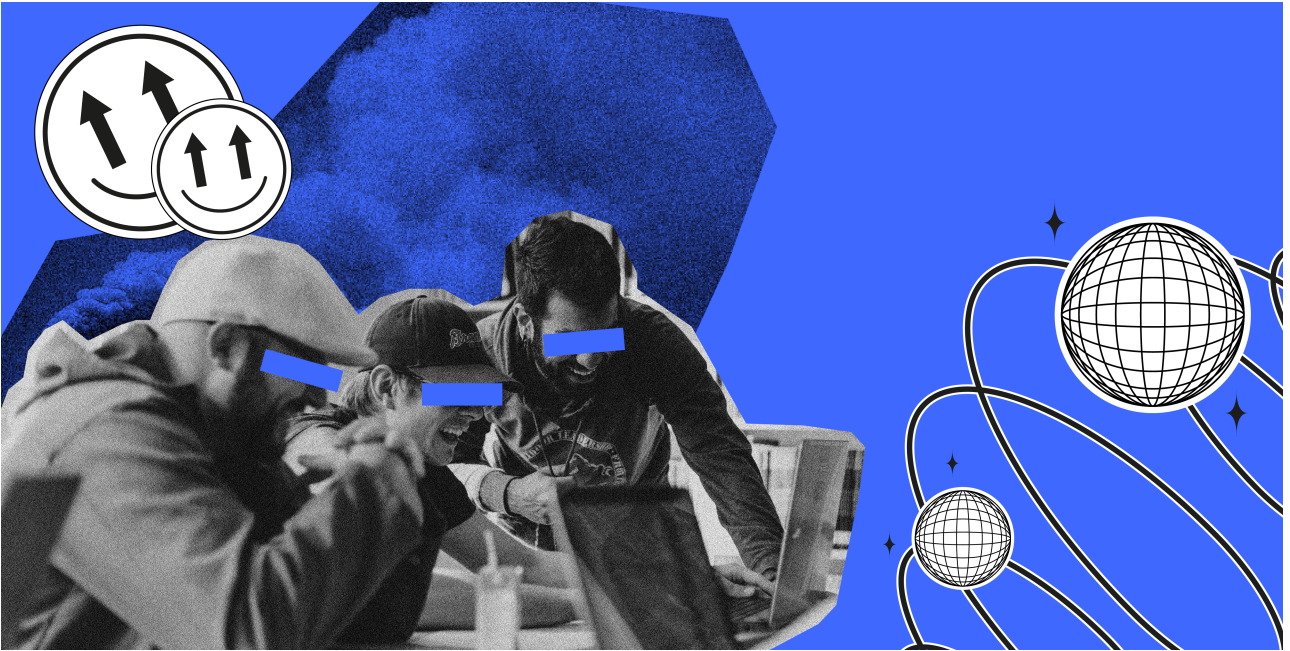
Outre la dimension culturelle portée par le projet, le programme vise à

plébisciter l'apprentissage d'aptitudes managériales et de compétences entrepreneuriales pour les jeunes entrepreneurs tels que la recherche de financements et la création d'entreprise mais couvre d'autres objectifs plus vastes. En effet, il participe à la volonté de fédérer un réseau transnational européen d'affaires et favoriser l'internalisation des PME en les ouvrant à de nouveaux marchés européens. Dans une dynamique de création d'emploi, ce dispositif est donc particulièrement intéressant à la fois pour les novices désireux de maîtriser les bases de l'entrepreneuriat mais également pour les chefs d'entreprises d'accueil.

Quant à elle, la candidature se fait directement sur le site officiel du programme. L'inscription rassemble plusieurs étapes telles que la constitution d'un dossier (CV détaillé, business plan abouti, lettre de projet motivé, formulaire en ligne...) suivi d'une phase de contact d'un entrepreneur étranger en cas d'acceptation. S'ensuit la signature d'une convention tripartite pour les jeunes entrepreneurs, qui seront supervisés tout au long du séjour par un point de contact local, choisi à cette étape. A l'issue de l'expérience, un compte rendu sera demandé aux deux entrepreneurs concernés, pour faire un bilan des compétences et savoirs transmis.

D'autant plus qu'il est possible de se voir octroyer une aide financière, sous forme de bourse, pour participer au programme en tant que jeune entrepreneur. D'une valeur variant entre 500 et 1000 euros par mois, cette aide vient compléter les besoins de l'entrepreneur en termes de frais de transport et de vie courante durant son séjour. Cette compensation est versée par le point local choisi à l'inscription après signature d'une convention et devra être en partie remboursée si les dépenses sont finalement inférieures au montant perçu, pour ce qui est du trop perçu.





À lire aussi

L'entrepreneuriat plus que jamais en vogue auprès de la nouvelle génération

---

Article écrit par Paul Terrasson Duvernon